



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Examen du Programme des activités sectorielles: vers plus de flexibilité et d'impact en 2004-05**Introduction**

1. Depuis la dernière réunion de la commission, en novembre 2002, des consultations ont été menées au titre de l'examen du Programme des activités sectorielles avec les Fédérations syndicales mondiales (FSM), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et, en décembre 2002, suite aux consultations menées par ailleurs avec le groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles, un questionnaire a été envoyé à tous les Etats Membres et aux secrétariats des groupes employeur et travailleur du Conseil d'administration.
2. Ce questionnaire a pour but de définir plusieurs éléments: une approche stratégique de la mise en œuvre des activités sectorielles de l'OIT; les questions de travail et les problèmes sociaux dans les différents secteurs économiques; la mise en place d'un mécanisme de consultation. Une synthèse des quelque 28 réponses reçues au 5 février 2003¹ est présentée ci-après, du paragraphe 6 au paragraphe 15. D'autres informations concernant les réponses reçues après cette date seront communiquées au cours de la session de la commission.
3. Pour l'établissement du présent document, il a été tenu compte dans toute la mesure possible des résultats des consultations et des opinions exprimées dans les réponses au questionnaire. Nous présentons ici un éventail de propositions, fermes pour les unes, indicatives pour les autres, concernant le Programme des activités sectorielles pour 2004-05 qui tendent à traduire dans les faits les conclusions issues de l'examen et à clore

¹ Des réponses ont été reçues des gouvernements suivants: Autriche, Bolivie, Bulgarie, Canada, Croatie, Cuba, République tchèque, Egypte, Erythrée, Finlande, Allemagne, Hongrie, Indonésie, Italie, Lituanie, Malaisie, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Portugal, Suède, République arabe syrienne, Turquie, Etats-Unis. De même, des réponses ont été reçues des secrétariats des groupes employeurs et travailleurs du Conseil d'administration et de plusieurs organisations nationales d'employeurs et de travailleurs. Certains gouvernements ont demandé une prorogation des délais impartis.

celui-ci. Si l'on veut qu'un programme pour 2004-05 puisse être établi et mis en œuvre en temps utile (voir paragr. 33 à 35), ces propositions appellent une série de décisions: de la part de la présente commission à cette session; de la part des membres du Bureau en juin; enfin, à nouveau de la part de la présente commission à ses deux prochaines sessions.

4. L'objectif sous-jacent à cet examen est de confirmer l'engagement de l'OIT en faveur du Programme des activités sectorielles et d'en réaliser tout le potentiel en concevant, grâce à une consultation plus étroite, un programme qui, tout en reposant sur les seules ressources existantes, ait plus d'impact à la fois pour les mandants sectoriels concernés et pour l'OIT. Dans cette optique, le Bureau s'attache à mettre au point un instrument permettant d'évaluer par secteur les questions de travail et les problèmes sociaux prioritaires, afin que la commission soit en position de recommander pour les prochains exercices biennaux le Programme des activités sectorielles qui soit le mieux adapté.
5. Le programme proposé pour 2004-05 est conçu également dans une optique de plus grande flexibilité, de manière à mieux s'intégrer dans le cadre général des activités de l'OIT – au siège mais aussi et surtout sur le terrain – et pour avoir une interaction à la fois plus grande et plus durable avec les organisations internationales concernées. En outre, un programme des activités sectorielles novateur et fructueux attire, on peut l'espérer, des ressources supplémentaires.

Réponses au questionnaire

Généralités

6. Les réponses au questionnaire confirment que le Programme des activités sectorielles bénéficie d'un soutien tripartite généralisé. Le secrétariat du groupe travailleur souligne que «les activités sectorielles sont fondamentales pour rendre l'action de l'OIT pleinement comprise et acceptée par les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, et pour pratiquement tout ce qui rentre dans les activités principales de l'OIT cela devrait être une constante». Ce groupe se déclare de plus opposé à toute idée de centrer les efforts uniquement sur la recherche et préconise plutôt des liens plus étroits entre SECTOR et d'autres départements de l'OIT et même d'autres organisations internationales. Le secrétariat du groupe employeur, quant à lui, déclare rester favorable aux activités sectorielles d'une manière générale et, en particulier, aux réunions sectorielles, qui pourraient éventuellement revêtir une autre forme. L'un et l'autre groupes estiment que c'est aux besoins exprimés par les mandants qu'il faut s'attacher avant tout au stade de la planification et de l'organisation des activités sectorielles. En dernier lieu, ils soulignent l'importance de la préservation de l'autonomie des groupes.
7. Sur les 26 gouvernements ayant répondu à la date du 5 février, la plupart s'en tiennent aux questions mêmes et n'émettent aucun commentaire de caractère général. Mais le gouvernement égyptien réaffirme l'intérêt d'une approche sectorielle et déclare que les réunions sectorielles sont des réunions internationales importantes pour le dialogue et la concertation sur les conditions propres à chaque secteur et les problèmes concernant les employeurs et les travailleurs. Dans leur réponse, les gouvernements de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande souscrivent vivement à une approche stratégique d'intégration des activités sectorielles dans les activités principales de l'OIT, dans l'optique d'une organisation du travail mieux coordonnée et plus productive. Les gouvernements du Canada, de la Suède et des Etats-Unis accueillent favorablement l'idée de faire une place plus large aux activités ne consistant pas en réunions. Le gouvernement des Etats-Unis estime qu'il devrait être mis fin au système de rotation automatique de l'examen des 22 secteurs. Le gouvernement du Canada, partisan de la flexibilité dès lors qu'il s'agit

d'identifier les secteurs d'importance majeure dans une conjoncture caractérisée par le déclin de certains secteurs et l'ascension de certains autres, suggère de mettre à contribution les structures dont l'OIT dispose sur le terrain pour aider à identifier ces différents secteurs dans chaque pays et chaque région.

Approche stratégique et programmes d'action suggérés

8. Dans leur majorité, les gouvernements ont réagi de manière positive aux programmes d'action suggérés. Le choix des trois secteurs retenus (agriculture; éducation; textile/habillement/chaussures) est approuvé par presque tous les pays ayant répondu et, si certains ont émis des suggestions spécifiques, celles-ci ont été prises en considération dans la mesure du possible. Ce choix est donc perçu comme un bon point de départ pour une nouvelle approche. Les programmes d'action iront indéniablement dans le sens de l'éradication de la pauvreté, du travail décent et de l'amélioration de l'emploi. Le choix des trois secteurs retenus n'est remis en question dans aucune des réponses au questionnaire. Le gouvernement portugais estime que les propositions pourraient être plus étendues, de manière à englober les domaines d'intérêt stratégique pour chaque pays. Le gouvernement suédois pense qu'un programme d'action arrivant à point nommé dans le secteur de l'agriculture pourrait inciter à ratifier la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001. D'autre part, aux yeux de plusieurs gouvernements, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC) justifieraient des programmes d'action. De nombreux gouvernements se sont déclarés prêts à fournir une contribution en ressources humaines pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action concernant leur pays.
9. Le groupe travailleur est favorable au principe d'une approche stratégique dans les trois secteurs retenus aux fins des programmes d'action, étant entendu que cela n'implique pas de prélèvement sur les ressources sur d'autres secteurs. Ce groupe redoute cependant que, en qualifiant de «stratégiques» certains secteurs, les autres ne se trouvent de fait marginalisés. De leur point de vue, il faudrait donc développer une approche stratégique des questions de travail et des problèmes sociaux propres à chaque secteur qui conduise à un programme de travail continu. Il serait justifié en conséquence de financer, à partir des ressources du Programme des activités sectorielles, le fonctionnement d'un groupe de travail tripartite pour chacun des 22 secteurs considérés. Comme le groupe des employeurs et plusieurs gouvernements, le groupe des travailleurs a demandé des éclaircissements sur plusieurs aspects des trois propositions concernant les programmes d'action. Restant préoccupé par le manque de suivi des réunions sectorielles, il pense que l'approche reposant sur le programme d'action ne va pas nécessairement dans le sens de ses attentes d'une action de suivi plus concrète. Dans une optique de préservation de l'efficacité et de la transparence, toutes les activités régionales ou sous-régionales devraient faire l'objet d'une coordination et d'une décision au niveau central. Des ressources suffisantes devraient être garanties pour que les questions qui se posent de manière inopinée et qui appellent impérieusement une réaction puissent être traitées rapidement et avec efficacité. Pour ce qui est des réunions, la marge de flexibilité possible est encore importante.
10. A propos de chacun des programmes envisagés, le groupe des employeurs a posé un certain nombre de questions qu'il estime devoir être résolues avant que les programmes ne puissent être finalisés. Les ressources destinées au Programme des activités sectorielles devraient être examinées avec les secrétariats des groupes, dans le cadre de l'élaboration du programme et budget.

Questions de travail et problèmes sociaux propres aux différents secteurs économiques

- 11.** Sans compter les trois secteurs retenus pour les programmes d'action et le secteur maritime, auquel le Bureau consacre déjà, par ailleurs, une somme appréciable de ressources, les réponses des gouvernements font ressortir cinq secteurs (dont certains n'ont pas été inclus dans les propositions ci-après en vertu du principe de rotation; voir à ce sujet le paragraphe 17), qui sont par ordre d'importance: le bâtiment/travaux publics; les services; l'hôtellerie/restauration/tourisme; les services de santé; le commerce. Néanmoins, la plupart des 22 secteurs ont été retenus par un ou plusieurs gouvernements. L'un d'eux a recommandé au Bureau de préparer de petits documents standards présentant succinctement les activités en cours, les principaux problèmes et les options envisagées pour les futures activités. Certes, les avis divergent quant à savoir quels sont dans chaque secteur les problèmes sociaux et les questions de travail les plus importants, mais les cinq points le plus souvent évoqués en raison des améliorations qu'ils appelleraient sont: les conditions de travail, la sécurité et l'hygiène du travail, les systèmes de sécurité sociale; l'éducation et la formation professionnelles; les relations du travail. D'une manière générale, les gouvernements seraient favorables à une approche qui inclurait: des réunions régionales; des programmes de recherche menés par le Bureau, avec une diffusion des résultats; la mise au point de principes directeurs pour un secteur spécifique ou de recueils de directives pratiques sur un sujet spécifique. Etant donné que chaque secteur appelle un type de suivi particulier, c'est une combinaison de ces instruments qui semblerait offrir le maximum de flexibilité. Dans une réponse, il est même suggéré de constituer un conseil consultatif tripartite qui aiderait à mettre au point un ordre du jour des recherches concernant certains secteurs et qui analyserait les résultats pour mettre en évidence les orientations à prendre.
- 12.** Pour le groupe employeur, parmi les 22 secteurs qui existent actuellement, celui de l'hôtellerie/restauration/tourisme et celui des transports sont particulièrement importants, de même que les technologies de l'information et de la communication, qui mériteraient d'en constituer un nouveau, eu égard à leur importance croissante dans l'économie moderne. Le groupe employeur tiendrait à ce que les questions soient abordées cas par cas, en concertation avec les secrétariats des groupes. Il a rappelé qu'il est opposé à l'adoption de nouveaux instruments spécifiques à un secteur.
- 13.** Le groupe travailleur n'est pas favorable à l'établissement d'une hiérarchie entre les différents secteurs sur la base des préoccupations exprimées par chaque Fédération syndicale mondiale (FSM) au nom de sa base. Il serait toutefois accessible à une révision de la rotation des réunions pour éviter que toutes les réunions des secteurs apparentés aient lieu au cours du même biennium. Mais des critères nets devraient être posés avant d'engager quelque discussion que ce soit sur le réordonnement des réunions ou leur réduction. Pour le groupe, les questions à aborder sur le plan sectoriel sont en priorité: les droits syndicaux, la négociation collective, le dialogue social, les accords cadres, la concentration des pouvoirs de l'entreprise, le développement de l'emploi, l'égalité, la santé et la sécurité, les droits de propriété intellectuelle, la privatisation et les ajustements structurels, les zones franches d'exportation, la violence, le stress et le harcèlement psychologique, et enfin les travailleurs migrants. Et, pour les aborder, il convient d'envisager les moyens les mieux adaptés, en fonction du secteur considéré. On peut ainsi penser à des réunions régionales et internationales aussi bien qu'à des réunions d'experts, mais aussi à des études, ou encore à l'élaboration de principes directeurs propres à un secteur, ou à la promotion de ceux qui existent déjà.

Mécanisme de consultation

14. Pour la plupart des gouvernements, des pôles de coordination pourraient être désignés pour chaque secteur.
15. Les secrétariats des groupes employeur et travailleur pourraient constituer des pôles de consultation incluant, en ce qui concerne le second, le secrétaire général de la Fédération syndicale mondiale concernée.

Fixer les limites

16. Les propositions pour 2004-05 ont été élaborées sur la base d'un certain nombre de critères qui avaient été définis au cours du processus d'examen:
 - a) le Département des activités sectorielles dispose de ressources (à la fois en crédits et en mois/homme) égales à 95 pour cent de ce qu'il faut pour 2002-03, d'après les règles budgétaires en vigueur au Bureau;
 - b) le maintien, pour l'heure, des 22 secteurs existants et du principe de rotation, avec la flexibilité qui conviendra;
 - c) la possibilité d'organiser, en fonction des besoins des activités multisectorielles et/ou ad hoc pour certains sous-secteurs ou secteurs nouveaux, reste ouverte;
 - d) les programmes et les activités seront conçus dans une optique qui favorise un apport de ressources supplémentaires, venant de l'OIT ou d'ailleurs, et une plus grande intégration du travail sectoriel dans les activités de l'OIT;
 - e) le choix d'un programme d'action n'interdit pas un retour à des réunions sectorielles internationales au cours du prochain cycle, et inversement;
 - f) un panachage est ménagé, composé de programmes d'action biennaux en 2004-05, de petites réunions consultatives en 2004 débouchant sur des programmes d'action d'une année en 2005, et de réunions sectorielles programmées pour fin 2004 et le courant de 2005;
 - g) on tirera parti au maximum des consultations, notamment avec les gouvernements, pour mettre au point des programmes d'action sur un an et finaliser des programmes d'action sur deux ans;
 - h) le thème, la taille, le type et l'objectif de chaque réunion sectorielle seront arrêtés à une date aussi rapprochée que possible de la réunion et l'on conserve une approche flexible par rapport à chaque critère;
 - i) les secteurs pour lesquels des réunions ont eu lieu en 2002-03 continuent de bénéficier de l'attention requise;
 - j) le nombre des programmes d'action, petits ou grands, est limité à trois pour tenir compte de la capacité du Bureau à ce premier stade d'un programme plus flexible d'activités sectorielles;
 - k) les gouvernements de tous les Etats Membres concernés aux termes du Règlement continuent d'être invités aux réunions sectorielles.

Les secteurs

17. Les dix secteurs sur lesquels, conformément aux principes de rotation, l'attention devrait se porter en 2004-05 sont les suivants:

- agriculture,
- métaux de base,
- construction,
- éducation,
- services financiers, services professionnels,
- foresterie et industrie du bois,
- hôtellerie, tourisme, restauration,
- médias, culture, arts graphiques,
- industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure,
- fabrication du matériel de transport.

18. Cette liste a été constituée à partir de la liste des 22 secteurs existants et en application du principe de rotation convenu. Elle comporte donc en elle certains éléments de flexibilité puisqu'il y a moins de secteurs (22) que de ressources normalement allouées aux réunions ou autres activités (24) sur un exercice biennal. Pour répondre à l'attente d'une plus grande flexibilité sans pour autant escamoter le tour d'un secteur pour lequel une réunion ou une autre activité serait prévue, d'autres secteurs ou sous-secteurs qui sont couverts par les fédérations syndicales internationales responsables des secteurs recensés au paragraphe 17 pourraient être substitués à ceux-ci, sous réserve qu'un accord soit obtenu assez longtemps avant l'activité planifiée avec le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs. De plus, avant d'arriver à 12 par exercice biennal, il serait possible d'ajouter encore deux activités, concernant un ou plusieurs secteurs. Ainsi, il pourrait être envisagé de retenir, sur la base de leur intérêt, certains nouveaux secteurs, sous-secteurs ou combinaisons de secteurs. La commission voudra sans doute privilégier cette approche, pour l'instant, plutôt que de rouvrir le débat sur le nombre de secteurs à passer en revue régulièrement.

19. Compte tenu du fait qu'une série de réunions propres au secteur maritime sont actuellement en cours, ce qui absorbe intégralement l'énergie des fonctionnaires du BIT responsables des activités maritimes, ce secteur n'a pas été inclus sur la liste pour 2004-05.

Eventail d'activités sectorielles: des programmes d'action aux réunions

20. On examine sous cette rubrique des propositions portant sur trois différents types d'activités sectorielles pour 2004-05. Un premier consisterait en programmes d'action pour les trois secteurs, dont le détail serait finalisé en 2003 et qui serait étalé sur tout l'exercice biennal. Mais on peut aussi envisager trois programmes d'action combinés à des réunions plus courtes, qui seraient mis au point en 2004 pour se concrétiser en 2005. On pourrait enfin envisager six réunions sectorielles tripartites internationales, dont une aurait lieu au dernier trimestre de 2004 et les autres en 2005. En principe, à moins de s'inscrire dans une

activité multisectorielle, les activités envisagées pour chaque secteur comprendraient: un programme d'action; un programme d'action combiné à des réunions ou encore une réunion sectorielle tripartite internationale.

Principaux programmes d'action

21. Trois projets de proposition de programmes d'action – concernant respectivement l'agriculture, l'éducation et les industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure – avaient été établis en vue de la session de novembre 2002 de la présente commission². Ces propositions (voir annexe I) ont été affinées compte tenu des discussions ayant eu lieu à ce moment-là, des consultations tenues ultérieurement avec les mandants et des réponses au questionnaire.
22. Les activités prévues au titre de ces trois programmes seront finalisées au moyen de consultations – avec les mandants et au sein du Bureau – qui auront lieu en 2003, début 2004 et, au plus tard, jusqu'à la fin de l'exercice biennal, en 2005. Chaque programme fera l'objet du suivi constant d'un petit groupe tripartite et bénéficiera initialement d'un financement du même niveau que les secteurs inclus dans le programme de réunions de 2004-05. Si, cependant, des ressources extrabudgétaires viennent s'ajouter, les programmes d'action pourront en conséquence être plus étoffés ou plus étendus.

Petites réunions de planification débouchant sur des programmes d'action courts

23. Pour les sept secteurs restants, de même que pour tout nouveau secteur qui viendrait à être pris en considération, il est proposé un programme d'action d'un an dans trois secteurs ou groupes de secteurs, programme qui serait mis au point et finalisé dans le cadre de petites réunions tripartites de planification. Le rôle consultatif de telles réunions de planification répondrait essentiellement au désir d'avoir de petites équipes de pilotage ou d'orientation, du fait que ces réunions seraient étroitement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'action courts. Les petits groupes tripartites seraient reconstitués en fonction des secteurs concernés et des questions qui seraient soulevées au fil du cycle des activités.
24. On pourrait également envisager d'englober dans les programmes d'action combinés à des réunions certaines activités multisectorielles et/ou activités portant sur des aspects qui ne sont pas habituellement couverts, comme: le VIH/SIDA dans les secteurs clés; l'égalité entre hommes et femmes dans plusieurs secteurs; les zones franches d'exportation (voir paragr. 27).
25. Pour parvenir à ce que les questions susceptibles de constituer la base des programmes d'action combinés à des réunions soient assez largement examinées, le Bureau établira, en concertation avec les fédérations syndicales internationales concernées, les organisations d'employeurs et les gouvernements, un document thématique succinct relatif à chaque programme, sur un sujet convenu par la commission. Ce document sera diffusé largement pour commentaires. Après révision éventuelle pour tenir compte des commentaires formulés, une courte réunion tripartite de planification pourrait être convoquée en 2004 (programmée sur deux jours, avec quatre à cinq participants pour chacun des trois groupes) de manière à établir pour 2005 un programme d'action sur un an, en utilisant le solde des

² Document GB.285/STM/1, annexe I.

ressources réservées au secteur concerné. Une ou plusieurs activités régionales pourraient alors être envisagées: formation; mise en œuvre des principes directeurs dans chaque secteur existant; élaboration de nouveaux principes directeurs. Chaque fois que possible, des ressources supplémentaires seraient recherchées, de manière à renforcer l'apport de SECTOR. Les membres de la réunion de planification seraient tenus au courant et consultés tout au long du déroulement du programme d'action.

26. Assurer de cette manière, pour chaque secteur et tout au long du cycle des activités sectorielles, une consultation plus large des entités concernées serait plus efficace et apporterait plus de flexibilité qu'un système formel de groupes de travail tripartites permanents, tout au moins pour le premier exercice biennal au cours duquel le nouveau type d'activités aurait lieu.
27. Les propositions de programmes d'action combinés à des réunions détaillées ci-après ont été élaborées en se fondant sur: des consultations menées avec les partenaires sociaux; de récentes réunions; les réponses au questionnaire; les besoins perçus:
- *Production des métaux de base.* Encourager l'application du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la production des métaux non ferreux*. Cet instrument porte sur les fonderies et la production primaire des métaux non ferreux (y compris à partir de matériaux recyclés). Il est susceptible d'une application par voie de réglementations et de conventions collectives dans plusieurs pays en développement ou en transition.
 - *Services financiers, services professionnels.* Effets des restructurations sectorielles sur l'emploi et les conditions de travail dans les services financiers.
 - *Foresterie et industrie du bois.* Travail décent et PME socialement acceptables. Tirer parti du travail accompli par SECTOR et IFP/SEED, élaborer une base de connaissances, faire connaître les pratiques susceptibles de faire école, offrir des services consultatifs, élaborer un annuaire de ressources, un répertoire des experts et des lignes directrices pour le secteur en incluant les activités informelles dans celles des PME.
 - *Hôtellerie, tourisme, restauration.* Elaborer, à travers des consultations et des réunions d'experts, un manuel sur les politiques et les pratiques ayant fait leurs preuves en termes d'expansion de l'emploi dans ce secteur aux niveaux d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un pays. Tirer parti des paramètres plus précis de mesure de l'emploi mis au point actuellement, de manière à offrir des services consultatifs faisant ressortir l'attraction croissante du travail dans le secteur et à élaborer simultanément les modalités de la flexibilité.
 - *Fabrication du matériel de transport.* Mettre au point, constituer et gérer une base de données statistiques économiques et sociales propre à ce secteur (et à ceux des industries mécaniques et électriques et de la production des métaux de base).
 - *Le VIH/SIDA* dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'hôtellerie/restauration, des industries extractives et des transports. Mise au point (en conjonction avec OIT-SIDA) de programmes sectoriels de diffusion et de promotion du *Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail*.
 - *Egalité entre hommes et femmes.* Après collecte et analyse, dans deux ou trois secteurs (foresterie/industrie du bois, ou hôtellerie/tourisme/restauration par exemple), de données relatives à des questions telles que le rôle et la situation des femmes en tant que salariées et les initiatives prises par les entreprises en faveur d'une plus grande égalité entre hommes et femmes, des stratégies d'affirmation de

l'égalité entre hommes et femmes seront mises au point pour chaque secteur et mises en œuvre dans un certain nombre de pays cibles.

- *Zones franches d'exportation.* Sur la base des conclusions des discussions de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, le Bureau (SECTOR, en conjonction avec d'autres départements) collectera et analysera, par secteur, des données illustrant l'évolution dans les zones franches d'exportation et convoquera une petite réunion tripartite en 2005 pour discuter de ces résultats, en vue de formuler un programme d'action en 2006-07 sur les modalités permettant de tirer le meilleur parti de la contribution des zones franches d'exportation à l'économie tout en assurant la reconnaissance, dans ce cadre, de toutes les composantes du travail décent.

28. Du point de vue du Département des activités sectorielles, pour des raisons d'effectifs et de calendrier, il serait préférable d'avoir l'une des activités susmentionnées des secteurs de chacune des «industries» et «services» et une activité multisectorielle.

Réunions sectorielles

29. Pour assurer une certaine continuité dans le traitement des questions propres à chaque secteur, en fonction des résultats des réunions sectorielles et des questions incidentes qui se posent ou risquent de se poser selon les circonstances, il est proposé de tenir six réunions sectorielles internationales pour les secteurs recensés au paragraphe 17 pour lesquels il n'est pas prévu de programme d'action. On examinerait plus amplement par voie de consultations tripartites les sujets évoqués ci-après à titre préliminaire, en tant qu'exemples applicables à chaque secteur, de même que tout autre sujet pertinent, avant d'en proposer un, et l'on étudierait aussi les apports nécessités par chaque réunion et les résultats souhaités, pour continuer d'améliorer leur efficacité, en vue de prendre une décision au cours des sessions ultérieures de la commission (voir ci-après). Cependant, si cinq secteurs étaient choisis, une «fenêtre» de réunions pourrait rester vacante jusqu'à mars 2004 en attendant l'élaboration d'une proposition multisectorielle ou pour tenir compte d'événements imprévus.

- *Production des métaux de base.* a) Réunion d'experts sur la révision du Recueil de directives pratiques de 1983 sur la sécurité et l'hygiène dans l'industrie du fer et de l'acier; b) Réunion tripartite sur l'amélioration de la contribution de l'industrie de l'acier à un développement durable: rôles respectifs des partenaires sociaux.
- *Construction.* a) Réunion tripartite de discussion et de choix d'approches axées sur des résultats optimaux en termes d'emploi et sur une application plus affirmée des normes essentielles du travail dans le cadre des projets de construction, de manière à tirer plus largement parti de l'action menée actuellement par l'OIT dans le sens de politiques axées sur un emploi productif et sur le travail décent dans la construction, et à contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté dans un bon nombre de pays; b) Réunion tripartite sur un développement économique et social durable dans le secteur de la construction grâce au dialogue social.
- *Services financiers, services professionnels.* Réunion tripartite sur les conditions de travail et d'emploi dans les nouvelles professions bancaires: rôle du dialogue social.
- *Foresterie et industrie du bois.* a) Réunion d'experts pour l'élaboration d'un guide des meilleures méthodes à l'usage des sous-traitants de la foresterie et de l'industrie du bois, dans l'optique d'une mise en équation du travail décent et du développement durable; b) Réunion tripartite sur le développement durable et sur le dialogue social

en tant qu'instrument du respect des principes et des droits proclamés par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

- *Hôtellerie, tourisme, restauration.* Réunion tripartite sur la valorisation de l'aptitude à l'emploi des travailleurs migrants dans l'hôtellerie, le tourisme et la restauration, l'amélioration de leurs conditions de travail et l'élaboration de recommandations concernant les politiques et les pratiques.
- *Médias, culture, arts graphiques.* a) Réunion tripartite sur l'évolution des secteurs de l'information et de la communication et son impact; b) Réunion tripartite sur les défis de la nouvelle économie pour les arts graphiques.
- *Fabrication de matériel de transport.* a) Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi et des conditions de travail dans la production de composants de l'industrie automobile; b) Réunion tripartite sur l'évolution de la composition de la main-d'œuvre, des relations d'emploi et de la demande de qualifications dans les secteurs de la production de matériel de transport.

Participation à des réunions sectorielles

- 30.** Compte tenu de l'augmentation marquée et continue de la participation des représentants gouvernementaux des Etats Membres aux cinq réunions auxquelles les gouvernements de tous les Etats ont été invités en 2002-03 (30 en moyenne, contre 15 lors de 7 réunions sectorielles comparables), le Bureau propose de poursuivre en 2004-05 la pratique consistant à inviter les gouvernements de tous les Etats Membres à participer aux réunions sectorielles auxquelles le Règlement s'applique. D'autres informations concernant la participation des gouvernements aux réunions sectorielles prévues au cours de la période 2001-2003 sont données à l'annexe II. Dans la plupart des cas, le surcroît de participants vient des capitales, plutôt que des missions à Genève.
- 31.** Le supplément de coût généré par l'interprétation dans les sept langues de l'OIT pour chacune de ces réunions sera compensé par le fait que, si les propositions contenues dans le présent document sont adoptées, il n'y aura que six réunions au cours de l'exercice biennal, plus un certain nombre de petites réunions courtes, au lieu de 12 réunions sectorielles, comme par le passé.

Suivi des activités en cours

- 32.** Les activités des différents secteurs en vue des réunions prévues pour la période 2002-03 continueront d'être centrées sur les propositions de suivi contenues dans les conclusions et résolutions qui ont été adoptées et tiendront toujours compte de certains domaines tels que l'amélioration de l'application des conventions, recommandations et recueils de directives pratiques intéressant des secteurs particuliers. Tout sera entrepris afin que SECTOR dispose des ressources suffisantes pour assurer le suivi des contributions venant d'autres unités de l'OIT, notamment du terrain. Lorsque des activités de suivi seront élaborées ou mises en œuvre, le Bureau consultera les mandants et les tiendra informés.

Vers des décisions

- 33.** Un accord de principe sur les trois programmes d'action étalés sur deux ans est nécessaire au terme de la présente session de la commission, si l'on veut que des consultations finales

puissent avoir lieu, que les programmes puissent être finalisés et que les activités soient lancées en 2004.

34. Il conviendrait de s'entendre dès la présente session sur l'ensemble des secteurs pour lesquels un programme d'action sur une année doit être mis au point. Etant donné que le choix de chaque thème, la préparation d'un document thématique et sa diffusion pour commentaires doivent être chose faite largement avant chaque réunion, un thème de document thématique au minimum doit être retenu à l'issue de la présente session. Les deux autres thèmes pourraient être convenus dans les trois mois suivants. Pour qu'un tel calendrier soit respecté, ces thèmes pourraient être arrêtés par les membres du Bureau, sur les conseils du groupe de travail, après la tenue de consultations à l'échelle du secteur. Enfin, ils pourraient être soumis au Conseil d'administration à sa session de juin 2003.
35. Comme la première des réunions sectorielles internationales aurait lieu vers la fin de 2004 et les autres en 2005, il n'est pas essentiel de finaliser dès maintenant les thèmes de discussion. Cependant, les secteurs pour lesquels des réunions sectorielles tripartites internationales seraient organisées devraient être choisis à la présente session, de sorte que des consultations sur les thèmes et sur l'examen de la programmation des réunions puissent avoir lieu. Pour les trois premières réunions, les secteurs, les thèmes et la nature de la réunion devraient avoir été convenus au plus tard à la session de novembre 2003 de la présente commission et, pour les trois autres, à la session de mars 2004. Le fait que certains spécialistes de l'OIT s'occupent de plus d'un secteur devrait être pris en considération au stade de la programmation des réunions. En fonction du thème retenu et des résultats attendus, chaque réunion sera une variante de la formule des réunions sectorielles tripartites ayant cours actuellement – il n'y a pas de secteur «public» traditionnel pour lequel une réunion conjointe soit prévue dans le système de rotation, sauf en ce qui concerne l'éducation, secteur pour lequel est proposé un programme d'action – avec en moyenne 19 participants employeurs et 19 participants travailleurs, et dont la réunion aura lieu, en principe, à Genève.
36. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
- a) *trois programmes d'action sur une période de deux ans coïncidant avec l'exercice 2004-05;*
 - b) *trois secteurs pour lesquels auront lieu en 2004 de petites réunions tripartites de planification destinées à mettre au point des programmes d'action d'un an à entreprendre en 2005, et au moins un thème à examiner;*
 - c) *cinq ou six secteurs pour lesquels des réunions tripartites internationales auront lieu en 2004-05;*
 - d) *le maintien des 22 secteurs et du principe de rotation pour 2004-05, mais une plus grande flexibilité dans le choix des secteurs, sous-secteurs ou secteurs multiples appelant, selon les besoins, une certaine activité sectorielle, quelle qu'en soit la forme;*
 - e) *l'invitation de tous les gouvernements à continuer de participer en 2004-05 aux réunions sectorielles auxquelles le Règlement s'applique.*

Genève, le 21 février 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 36.

Annexe I

Trois programmes d'action proposés

1. *Le travail décent dans l'agriculture*

Les problèmes de fond

Il n'est pas de secteur économique qui soit davantage frappé par le déficit de travail décent que l'agriculture. En effet, plus de la moitié de la population active mondiale travaille dans ce secteur. La pauvreté et l'insécurité sociale y sont omniprésentes. Or les efforts déployés par l'OIT pour permettre aux travailleurs ruraux de mieux se faire entendre, pour renforcer leur pouvoir d'achat, les services sociaux mis à leur disposition ainsi que leur participation à la prise de décisions ont été trop dispersés pour avoir des effets durables. Si l'OIT doit apporter une contribution efficace à la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, il lui faut accorder une plus grande attention aux travailleurs ruraux, les plus touchés par la pauvreté. En effet, le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a estimé que l'élimination de la pauvreté était la tâche la plus ardue à laquelle le monde d'aujourd'hui était confronté, et que l'agriculture était inextricablement liée à l'élimination de cette pauvreté.

Il conviendrait de lancer un programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture pour renforcer les services de l'OIT et aider le 1,1 milliard de personnes qui travaillent dans l'agriculture. Qu'ils soient de petits exploitants agricoles ou qu'ils comptent parmi les 450 millions d'ouvriers agricoles salariés, la plupart des travailleurs ruraux vivent dans la pauvreté. Leurs revenus correspondent approximativement à la moitié des revenus des travailleurs des villes et ont tendance à fluctuer selon les saisons, faisant passer les familles de l'abondance à la famine au cours d'une même année. La prédominance du travail occasionnel, temporaire et saisonnier montre à quel point les moyens ruraux de subsistance sont précaires, et l'absence de toute autre possibilité d'emploi sape tout effort visant à améliorer les conditions de travail. Quelque 70 pour cent de la pauvreté dans le monde se situe en milieu rural. Selon toute attente, c'est la pauvreté des travailleurs adultes qui explique le taux élevé du travail des enfants dans l'agriculture, le plus élevé de tous les secteurs économiques.

De tout temps, c'est grâce à la croissance de la productivité agricole, à la production de richesses et au transfert des ressources humaines vers de nouvelles activités que les économies ont pu croître et que les moyens de subsistance des gens se sont améliorés. Les économies de la plupart des pays en développement ne peuvent pas croître de manière durable et ne peuvent pas fournir des emplois suffisants s'ils n'investissent pas dans le secteur rural. C'est la tâche à laquelle doivent s'atteler les pays en développement dont le secteur agricole est prédominant. Les politiques de l'emploi qui favorisent les emplois ruraux non agricoles, qui incitent à la création de petites et moyennes entreprises, notamment dans les zones rurales, et orientent les investissements vers la création d'infrastructures rurales à forte intensité d'emplois contribuent de manière déterminante à faciliter la transition d'une société essentiellement agraire à une société plus axée sur l'industrie et le commerce. Ainsi, un secteur rural suffisamment varié et dynamique pourra amortir les effets, sur la main-d'œuvre, d'un rapide repli économique ou d'une forte instabilité. Il importe donc de mettre à profit la compétence considérable de l'OIT en matière de stratégie pour l'emploi rural pour obtenir de meilleurs résultats. Il n'y a pas de moyen plus direct de sortir de la pauvreté que d'obtenir un emploi décent; il n'y a pas de remède plus approprié contre la pauvreté rurale que d'instaurer des stratégies en faveur de l'emploi rural.

L'agriculture durable repose sur l'existence d'une main-d'œuvre en bonne santé capable de satisfaire à ses besoins fondamentaux et d'établir des plans pour l'avenir. Dans de nombreux pays aujourd'hui, la pauvreté, les conditions de travail peu sûres et la santé médiocre des travailleurs sont autant de facteurs qui contribuent à abaisser la productivité de la main-d'œuvre dans l'agriculture, ce qui ne manque pas de perpétuer le cycle vicieux de la pauvreté rurale. Compte tenu de l'absence d'accès aux soins de santé de base et à la protection sociale, la maladie, l'incapacité de travail ou la mort plongent les familles rurales plus profondément encore dans la pauvreté. Il importe donc d'adopter des mesures spécifiques pour améliorer les services de santé ruraux, pour s'attaquer à la

pandémie du VIH/SIDA qui sévit chez les populations rurales et pour protéger le nombre croissant d'orphelins dont les parents ont été emportés par le SIDA. En outre, l'OIT doit encourager chez nos mandants la mise en œuvre de la convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et la faire mieux connaître aux autres organismes des Nations Unies qui travaillent dans le secteur. Alors que de nombreux efforts sont déployés pour accroître la production agricole, il est vital que les employeurs, les travailleurs agricoles salariés et les petits exploitants soient davantage sensibilisés aux méthodes de travail sûres capables de les protéger des accidents du travail et des maladies professionnelles, découlant notamment de la mauvaise utilisation des machines et des produits agrochimiques.

Le dialogue social dépend de la capacité des gens à se prendre en charge et à apporter des améliorations à leur vie professionnelle. A cet effet, l'OIT s'emploie à promouvoir la liberté syndicale de sorte que les cultivateurs, les petits exploitants, les travailleurs salariés et les travailleurs ruraux puissent constituer les coopératives, les syndicats et les organisations d'employeurs dont ils ont besoin pour améliorer leurs moyens de subsistance. L'OIT devrait continuer à promouvoir ce droit important, mais de manière bien plus active et plus ciblée que par le passé, de sorte que nos mandants ruraux soient mieux à même de participer aux prises de décisions qui touchent l'avenir de leur secteur. Il importe de renforcer également la participation des travailleurs sociaux à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Moyens d'action de l'OIT

Le programme d'action proposé sur le travail décent dans l'agriculture aiderait les Etats Membres de l'OIT dans leurs efforts pour réduire la pauvreté rurale et parvenir à une agriculture socialement durable en mettant l'accent sur les préoccupations propres aux travailleurs agricoles et ruraux salariés qui veulent faire valoir les principes et les droits fondamentaux au travail ainsi que leurs droits à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social. Il comprendrait un programme de recherche, des orientations en matière de politique générale, des activités en faveur du dialogue social et une assistance technique.

Tout en relevant du Département des activités sectorielles, le programme d'action aurait un caractère intégré et servirait à galvaniser les efforts dans les quatre domaines stratégiques. Il s'attacherait à: *a)* garantir que les préoccupations propres aux travailleurs agricoles et ruraux salariés sont mises en avant dans les travaux de l'OIT actuellement programmés dans les quatre secteurs; *b)* encourager de nouvelles activités intersectorielles par un partage des coûts; et *c)* développer des activités nationales et sous-régionales de dialogue social dans des domaines de fond comme la santé et la sécurité au travail dans l'agriculture ou des stratégies tendant à sensibiliser les travailleurs ruraux au VIH/SIDA.

L'élément global de recherche mettrait l'accent sur deux questions essentielles: liberté syndicale et droit de négociation collective. L'absence de liberté syndicale a été considérée comme un obstacle clé à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs agricoles ruraux, mais les caractéristiques de la législation nationale du travail qui empêchent les travailleurs de bénéficier pleinement de ce droit n'ont toujours pas été entièrement cernées. Il est donc proposé de mener une enquête approfondie sur la législation et la pratique dans les Etats Membres de l'OIT en ce qui concerne la liberté syndicale des travailleurs ruraux agricoles. Une étude comparative de la négociation collective dans le secteur agricole mettant l'accent sur les possibilités d'amélioration pour les employeurs et les travailleurs compléterait ce travail en restant dans le domaine des droits fondamentaux au travail.

En ce qui concerne l'emploi, à la demande des Etats Membres, le Bureau contribuerait à la mise au point de stratégies par pays en matière d'emploi rural, afin de promouvoir les possibilités d'emploi non agricole et de remédier aux fluctuations saisonnières de l'emploi. On pourrait, par exemple, examiner les liens avec d'autres formes d'utilisation des terres, comme la foresterie ou les activités minières de petite échelle ou d'autres activités comme l'agroalimentaire ou le développement des infrastructures locales. L'expérience considérable de l'OIT en matière de programmes de développement à forte intensité d'emplois, dans le domaine notamment de la construction de routes visant à améliorer la mobilité rurale et l'accès au marché des produits ruraux, montre que cette stratégie à forte intensité d'emplois a des incidences économiques positives et qu'elle présente des avantages comparatifs en termes de coûts, de création d'emplois, de transfert de compétences, de capacité locale de maintenance et d'activité économique, et surtout de croissance des PME locales. On pourrait adapter cette stratégie aux autres besoins d'infrastructure définis dans

le plan de mise en œuvre de Johannesburg, et notamment la gestion de l'eau, les projets d'irrigation communautaire, l'assainissement et la fourniture d'énergie rurale, qui sont le fondement même de la croissance économique et du bien-être social. Des principes directeurs sur l'emploi rural devraient s'inscrire dans le cadre général du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du pays et, le cas échéant, du programme par pays pour la promotion du travail décent. Les partenaires nationaux pourraient collaborer étroitement avec les autres organismes multinationaux qui se sont engagés à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement rural.

Afin d'améliorer les conditions de travail dans l'agriculture, l'OIT pourrait offrir une assistance technique aux gouvernements en les aidant à élaborer une politique nationale en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture, et elle pourrait renforcer la capacité des partenaires sociaux de mettre en application les améliorations apportées au niveau national et au niveau de l'entreprise. Dans le cadre des activités menées dans le pays pour aider directement les mandants, on pourrait envisager de former les représentants des employeurs et des travailleurs, les membres des coopératives agricoles et les inspecteurs du travail agricole aux modes opératoires sûrs et aux systèmes de gestion de la sécurité dans les grands domaines sensibles tels que la sécurité sur les machines, la manutention et le transport des matériaux et la gestion des produits chimiques. On pourrait prévoir des mesures spéciales pour assurer la sécurité et la santé des travailleuses, des jeunes travailleurs ainsi que des travailleurs temporaires et saisonniers. Toujours dans le domaine de la protection sociale, l'OIT pourrait faciliter les efforts déployés conjointement par les gouvernements et les partenaires sociaux pour développer les soins de santé, et améliorer les résultats de santé des travailleurs des plantations et de leurs familles, notamment en termes d'assainissement et d'hygiène, de santé maternelle et infantile et de VIH/SIDA.

Des activités de dialogue social pourraient être envisagées dans trois domaines essentiels: *a)* réunions nationales ou sous-régionales sur la santé et la sécurité dans l'agriculture au cours desquelles les participants pourraient débattre de problèmes précis auxquels est confronté le secteur agricole, examiner le rôle des partenaires sociaux dans la mise en place des améliorations dans le domaine de la sécurité et de la santé depuis l'adoption de la convention n° 184 et recenser les possibilités d'actions nouvelles au niveau national; *b)* des réunions tripartites nationales permettant aux participants d'examiner des stratégies appropriées de mise en œuvre des améliorations aux niveaux national et de l'entreprise en matière de principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs agricoles; *c)* renforcement des capacités des partenaires sociaux pour qu'ils développent leur participation au développement et à la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté afin de garantir que les politiques agricoles rurales et les objectifs de développement rural répondent aux besoins des employeurs et des travailleurs du secteur agricole. De nouvelles consultations avec les gouvernements et les partenaires sociaux, tout comme les résultats du Colloque sur le travail décent dans l'agriculture, qui doit se tenir en septembre 2003, fourniront de nouvelles orientations quant aux domaines pouvant présenter un intérêt tripartite.

A l'évidence, les besoins et les possibilités soulignés ci-dessus dépassent de loin les ressources à la disposition d'un seul secteur économique dans le cadre du Programme des activités sectorielles. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour mener à bien des projets précis de coopération technique. Toutefois, un programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture pourrait et devrait servir de catalyseur aux activités menées dans chacun des quatre domaines stratégiques: droits au travail, emploi, protection sociale et dialogue social. Pour cela, le programme doit être doté de ressources suffisantes pour attirer les partenariats au sein de l'Organisation et les soutiens extérieurs. Il faut une intense collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment la FAO et la Banque mondiale, pour garantir que les questions sociales indissociables de la pauvreté rurale conservent une place de choix dans le Programme international de lutte contre la pauvreté. L'objectif final du programme d'action devrait être d'aider les Etats Membres de l'OIT à instaurer une agriculture socialement durable qui soit économiquement viable, écologiquement rationnelle et socialement juste – c'est-à-dire le travail décent dans l'agriculture.

2. **Des enseignants pour le futur: remédier à la pénurie d'enseignants pour un accès universel à l'éducation**

Introduction

Aujourd'hui que l'éducation revêt une importance primordiale dans nos sociétés du savoir et de l'information, la pénurie d'enseignants s'accroît dans le monde. Une étude récemment publiée par le BIT et l'UNESCO, *A Statistical Profile of the Teaching Profession (2002)*, révèle que, malgré l'accroissement du recrutement de nouveaux enseignants depuis 1990, les pressions démographiques et la nécessité de réduire le taux élevé de population non scolarisée aggravent la pénurie déjà chronique dont souffrent de nombreux pays en développement. Cette situation compromet fortement la réalisation de cet objectif ambitieux: l'éducation pour tous, qui devrait être atteinte à l'horizon 2015. Dans les pays développés, les pénuries de personnel enseignant – qu'elles affectent l'ensemble des domaines d'étude, une matière en particulier, ou encore qu'elles soient propres à certaines régions (trois facteurs qui peuvent d'ailleurs être conjoints) – prennent une telle ampleur que les ministères de l'Éducation de nombreux pays de l'OCDE ont décidé, dans le cadre d'un projet ad hoc, d'échanger idées et informations sur les mesures qui permettront de remédier à une telle situation. C'est en effet à cette seule condition que l'on pourra assurer la mise en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie accessibles à tous.

Questions et problèmes

Les problèmes ne sont pas identiques dans tous les pays. On constate dans les pays développés un vieillissement notoire de la profession enseignante, alors que l'évolution actuelle exige une redéfinition en profondeur du rôle et des responsabilités des enseignants, en sorte que les écoles et les systèmes éducatifs deviennent les piliers de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie accessibles à l'ensemble de la population. Deux phénomènes contribuent largement à ce vieillissement: d'une part, l'enseignement, dans nombre de ces pays, ne présente qu'un intérêt assez limité pour les jeunes, séduits par des professions mieux rémunérées et moins éprouvantes; d'autre part, le nombre d'enseignants qui abandonnent la profession après trois à cinq ans de pratique ne cesse de croître. Le comité conjoint OIT/UNESCO d'experts (CEART) lance des mises en garde à ce propos depuis de nombreuses années (voir les rapports de 1994, 1997 et 2000). Les pays en question ont donc engagé – à l'échelon national, régional et local – un ensemble de mesures exceptionnelles dans le but de recruter et retenir des enseignants: importantes révisions salariales, réaménagement en profondeur de la structure des carrières, assouplissement des normes en matière de qualifications et de compétences, lancement de campagnes spéciales de recrutement, dans le pays mais aussi à l'étranger. Les principaux problèmes concernent les normes de formation du personnel enseignant, la garantie pour l'enseignant de pouvoir bénéficier d'une formation continue tout au long de sa carrière, l'ajustement de la profession enseignante à de nouvelles exigences, la mobilisation des ressources qui permettront de rendre les salaires aussi attractifs que ceux des autres professions, l'organisation du travail et des horaires, ainsi que les questions concernant le stress, la violence dans les écoles et le rôle du professeur à l'heure où les technologies de l'information et de la communication (TIC) occupent une place de plus en plus prépondérante.

Dans les pays en développement, les pénuries chroniques d'enseignants, conjuguées à l'absence des conditions élémentaires indispensables à la pratique de l'enseignement comme à la poursuite de l'apprentissage, se traduisent depuis de nombreuses années par un gonflement excessif des effectifs des classes, un taux d'abandon élevé, l'impossibilité – qui touche surtout les filles – d'accéder ne serait-ce qu'aux rudiments de l'enseignement scolaire et, d'une manière générale, la médiocre qualité de l'enseignement. Dans nombre de ces pays, le recrutement des professeurs est battu en brèche par la rapidité de la croissance démographique. Il est en outre fréquent que ces professeurs ne possèdent pas les qualifications pédagogiques de base et contribuent de la sorte à perpétuer des conditions préjudiciables tant à l'enseignement qu'à l'apprentissage. La propagation du VIH/SIDA qui frappe actuellement de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et menace de toucher d'autres pays ou régions pauvres dans les années à venir constitue un drame supplémentaire pour l'éducation et la profession enseignante. On estime que, dans certains pays africains, il meurt plus de professeurs qu'il n'en sort des instituts de formation. La plupart de ces pays Membres de l'OIT se sont par ailleurs fixé pour objectif d'assurer d'ici à 2015 l'éducation primaire universelle, mais leurs chances d'y parvenir semblent s'amenuiser au vu de l'aggravation des pénuries d'enseignants. Ces pays doivent résoudre d'importantes difficultés, touchant notamment la formation de base des enseignants, leurs possibilités d'avoir accès à une formation en cours

d'emploi, même rudimentaire, le relèvement des salaires, souvent dérisoires, propre à renforcer la motivation des candidats à l'enseignement et à permettre la création de nouveaux emplois dans des économies soumises à d'importantes contraintes budgétaires et fiscales, la mise en place d'une infrastructure élémentaire d'appui à l'enseignement, les inégalités entre hommes et femmes – qui peuvent dissuader les filles d'embrasser la carrière de l'enseignement – et enfin la lutte contre les ravages infligés par le VIH/SIDA.

Par-delà leurs différences de niveau socio-économique, nombre de pays sont confrontés à une même question: comment institutionnaliser, entre les autorités publiques et privées responsables de l'enseignement et les syndicats d'enseignants, un dialogue social véritable susceptible de déboucher sur l'engagement d'une réforme salutaire de l'éducation.

Moyens d'action proposés par l'OIT

Un programme d'action pourrait être mis en place pour résoudre ces difficultés et aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à rendre la profession enseignante plus attrayante et à répondre aux exigences fixées en matière de qualité de l'éducation. Ce programme s'appuierait sur un ensemble de recherches, sur la création de forums pour le dialogue social et sur l'élaboration, entre 2004 et 2006, d'un rapport global. La première étape du programme consistera en une réflexion sur les obstacles auxquels se heurtent les divers pays et sur les solutions envisageables à l'échelon régional. Les résultats de cette réflexion, conjugués aux recommandations pratiques formulées lors des réunions sectorielles de l'OIT ainsi que par le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART), ainsi qu'aux analyses de la situation nationale et des meilleures pratiques communiquées par les participants, constitueront la matière première d'un dialogue social qui devra se poursuivre dans chaque région dans le but de délimiter avec précision les obstacles et d'arrêter les mesures – politiques, législatives ou autres – qu'il faudra mettre en œuvre pour les surmonter. Enfin, en 2006, le Bureau réunira l'ensemble des résultats (recherches régionales et bilan du dialogue social) dans un rapport global qui sera présenté au Conseil d'administration, au CEART et à l'ensemble des Etats Membres. Le programme sera complété par la mise en place de procédures de contrôle et d'évaluation qui permettront d'évaluer son incidence sur les politiques et les pratiques nationales.

Travaux de recherche et échange d'informations dans les pays non membres de l'OCDE, par région

Au lieu d'organiser une réunion sectorielle internationale de type classique, le Bureau, s'appuyant sur des méthodes appropriées (enquêtes régionales, études par pays, élaboration d'indicateurs comparatifs, etc.), effectuerait un certain nombre d'études régionales sur les principales difficultés rencontrées par la plupart des pays de la région, comme nous l'avons signalé plus haut. L'objectif serait d'intégrer activement ces activités dans les programmes et les objectifs stratégiques en matière de travail décent; à cette fin, les propositions de recherche seraient, au sein de l'OIT, examinées en consultation avec les autres services du secteur du dialogue social (ACTRAV, ACT/EMP, IFP/DIALOGUE) ainsi qu'avec certaines unités chargées de l'intégration des politiques et des DSRP (INTEGRATION), des questions touchant l'éducation et la formation (IFP/SKILLS, IPEC) ainsi qu'avec les bureaux régionaux, afin de fixer certains objectifs et d'arrêter des programmes de travail correspondant aux besoins des régions. Il serait souhaitable d'intégrer dans ces recherches les activités de l'OIT, de l'UNESCO et d'autres organisations sur les indicateurs en matière d'éducation afin de faire le meilleur usage possible des ressources et d'éviter les chevauchements d'activités.

Les documents établis à partir des résultats de ces recherches seraient alors présentés, à des fins de débat, à quatre conférences ou colloques régionaux se déroulant en Afrique, en Amérique latine, dans les régions Asie/Pacifique et Europe de l'Est/Asie centrale, regroupant les gouvernements des Etats Membres ainsi que des représentants des employeurs et des travailleurs (en l'occurrence des enseignants), invités en fonction du montant des ressources ordinaires – budgétaires et extrabudgétaires – qui pourront être mobilisées à cette fin. Afin d'assurer une convergence aussi large que possible entre les objectifs et les activités de ces réunions régionales et d'autres objectifs stratégiques de l'OIT, il conviendrait d'en déterminer la nature exacte (conférences, colloques ou autres) en consultation avec les coordinateurs régionaux gouvernementaux rattachés à la STM, avec les groupes d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'avec les bureaux régionaux de l'OIT. Il s'agirait de réunions paritaires comportant une importante participation des représentants du secteur privé, dont le nombre serait convenu dans le

cadre d'autres réunions sectorielles qui se tiendront en 2003 consacrées aux services de santé et aux services publics (il est prévu un représentant des employeurs pour trois représentants des travailleurs dans les secteurs qui relèvent principalement ou exclusivement des services publics – le gouvernement y étant le seul ou le principal employeur).

Il serait souhaitable que les documents des précédentes réunions de l'OIT, ou de l'OIT et de l'UNESCO susceptibles d'apporter un éclairage sur les principales questions puissent être utilisés pendant les conférences ou colloques régionaux. Parmi ces textes figureraient:

- les conclusions et les résolutions adoptées lors des précédentes réunions sur le secteur de l'éducation organisées par l'OIT (1991, 1996 et 2000);
- les conclusions et recommandations du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART), notamment les quatre derniers rapports (1994, 1997, 2000, ainsi que celui qui sera publié en septembre 2003);
- les dispositions des deux instruments internationaux normatifs applicables au personnel enseignant: la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, et la Recommandation UNESCO concernant la condition du personnel enseignant du supérieur, 1997.

Selon les ressources disponibles, les experts du CEART seraient invités à participer aux réunions en qualité de spécialistes. D'importants acteurs institutionnels (en premier lieu l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale) seraient également invités à témoigner de leur expérience dans ce domaine.

Création de forums pour le renforcement du dialogue social dans le secteur de l'éducation

L'objectif de ces réunions régionales serait double: mener une réflexion sur les résultats des recherches et des documents préparés par le Bureau ainsi que sur les travaux et réalisations des participants, et proposer, en respectant les diverses étapes du dialogue social, des démarches concrètes visant à apporter une solution aux principales interrogations et difficultés rencontrées par les pays de la région et pouvant être portées à l'attention des gouvernements des Etats Membres et des partenaires sociaux. Le bilan de ces réunions pourrait prendre diverses formes – recommandations, directives, conclusions ou autres – selon les besoins exprimés par la région. Les travaux de recherche et les forums de dialogue auraient lieu dans chacune des quatre grandes régions, étant entendu que la mise en œuvre d'activités aussi variées nécessiterait des crédits budgétaires supplémentaires provenant des ressources régionales de l'OIT et d'autres partenaires.

Le rôle du Bureau serait également de concrétiser l'acquis des réunions par la mise en place de services de conseil technique ou, à la demande de certains pays, par la création sur Internet d'un réseau d'informations et de relations entre les principaux acteurs de la région. La fourniture de cet appui technique, conditionnée par les éventuelles restrictions budgétaires imposées au Bureau, se verrait toutefois allouer par le plan d'action global un certain montant initial destiné à inciter les Etats Membres, les partenaires sociaux ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui souhaiteraient soutenir ces activités à apporter leur propre contribution technique et financière.

Pays de l'OCDE

S'agissant des pays de l'OCDE, le Bureau proposerait de poursuivre et d'intensifier la coopération sur le projet de recrutement et maintien en fonctions d'enseignants lancé par l'OCDE en mars 2002. Il consulterait ensuite le secrétariat de l'OCDE et les Etats Membres sur la façon de poursuivre ce projet au-delà de son échéance en 2004, dans un certain nombre de pays souhaitant coopérer à la réalisation de quelques objectifs prioritaires relevant des compétences de l'OIT. Cette coopération serait fondée sur une consultation avec des coordinateurs régionaux gouvernementaux de la STM, avec les groupes d'employeurs et de travailleurs du Conseil d'administration, le Comité consultatif économique et industriel (BIAC), la Commission syndicale consultative (TUAC) ainsi qu'avec les services de l'OIT désignés plus haut.

Evaluation et contrôle

Pour réaliser son étude d'impact, le Bureau mettrait au point un instrument de contrôle facile à utiliser et permettant de vérifier si les recherches, le dialogue et la coopération avec les pays

provoquent un changement effectif des politiques, des législations et des mesures, en sorte qu'il soit possible de traiter les questions et problèmes les plus urgents. Les résultats de cette analyse constitueraient l'un des volets d'un rapport global, prévu pour 2006, présentant l'ensemble des résultats des recherches, des débats et des mesures de coopération ou de conseil technique conduits en coopération avec les divers pays ainsi que leurs effets à l'échelon national et international. Il s'agirait également d'établir un bilan des enseignements, des succès et des échecs de l'opération.

Le rapport global serait soumis à l'examen du Conseil d'administration et constituerait un apport fondamental pour la réunion du CEART en 2006. Une fois approuvé par le Conseil d'administration, il serait présenté à l'ensemble des Etats Membres, selon la procédure habituelle.

3. Améliorer la compétitivité des secteurs THC (textiles, habillement, chaussure) par la promotion du travail décent

Proposition d'un programme d'action intégré
pour la période biennale 2004-05

Les industries THC, de par leur caractère global, sont fortement soumises à la pression de la concurrence internationale. Cette pression s'est accentuée au cours des dernières années avec le démantèlement progressif de l'arrangement multifibres et la suppression totale des systèmes de quotas associés à l'horizon 2004. Cette ouverture généralisée des marchés THC affectera plus particulièrement les pays en développement les plus fragiles qui, ne disposant plus de quotas, devront valoriser leur production THC en misant sur la qualité et améliorer leur compétitivité. Ces changements auront un impact sur la viabilité des entreprises sur le long terme, modifieront les paramètres de la compétitivité et influenceront sur l'évolution de l'emploi et des pratiques de travail. Dans ce contexte, il est important que la recherche d'amélioration de la compétitivité s'effectue dans un cadre approprié qui prenne en compte les éléments économiques mais également les éléments sociaux qui conditionnent de plus en plus la position concurrentielle des entreprises au plan international.

Lorsque l'on analyse l'évolution des paramètres de compétitivité des industries THC, on se rend compte que les paramètres sociaux occupent une place de plus en plus importante. La compétitivité interne des entreprises est grandement influencée par l'existence d'un climat social favorable qui, lui-même, repose sur de bonnes pratiques de travail et l'existence d'un dialogue social constructif entre les partenaires sociaux. Lorsque le climat social se dégrade, les entreprises ne sont plus en mesure de satisfaire aux exigences nouvelles des marchés (production en juste-à-temps et à flux tendus) et les salariés ne sont plus motivés pour améliorer leurs compétences et assurer les niveaux de qualité requis. Il en résulte une baisse de compétitivité qui, sur un marché hautement concurrentiel, peut entraîner la fermeture des entreprises concernées et la perte des emplois associés.

La compétitivité externe des entreprises est également influencée par l'image que ces entreprises donnent en matière de respect des normes fondamentales du travail. Le marché mondial des produits THC est en effet influencé par l'attitude des consommateurs finaux qui se préoccupent de plus en plus des conditions dans lesquelles ont été produits les vêtements ou les chaussures qu'ils achètent. Ceci explique la prolifération des codes de conduite et autres initiatives volontaires privées qui, pour les secteurs THC, font principalement référence au respect des normes fondamentales de l'OIT.

Les donneurs d'ordre internationaux, qu'il s'agisse des entreprises THC qui ont leur siège dans les pays industriels ou des grands groupes de distribution, lorsqu'ils ont recours à la sous-traitance internationale, assortissent de plus en plus fréquemment à leurs cahiers des charges le respect des normes fondamentales du travail et de la législation nationale du travail en vigueur dans les pays avec lesquels ils opèrent. Cette pratique, qui tend à se généraliser, influence les décisions stratégiques des acheteurs mondiaux et, par voie de conséquence, la position compétitive des entreprises selon leur capacité à respecter la législation nationale et les normes fondamentales du travail.

Compte tenu de l'importance croissante de ces facteurs sociaux de compétitivité dans les secteurs THC et de la convergence de ces paramètres avec les objectifs stratégiques de l'OIT, il est

proposé d'élaborer et de tester au cours de la période biennale 2004-05, en concertation avec nos mandants sectoriels, une stratégie globale d'amélioration de la compétitivité des secteurs THC par la promotion du travail décent. Une fois élaborée, cette stratégie sera testée dans le cadre d'un programme d'action intégré qui comportera un nombre restreint de programmes pilotes mis en place dans des pays qui auront été au préalable sélectionnés par nos mandants sectoriels et qui auront exprimé le souhait de participer à cet exercice.

Un premier programme pilote de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité du secteur textile-habillement par la promotion du travail décent a été récemment lancé au Maroc. Ce programme pilote fait partie intégrante du protocole d'accord relatif au programme de coopération 2002-2005 signé lors de la Conférence internationale du Travail entre le Royaume du Maroc et le Bureau international du Travail.

Pour la période biennale 2004-05, le Bureau se propose d'élargir cette expérience pilote à d'autres pays, de manière à valoriser l'expérience acquise en la matière dans le contexte marocain.

La première étape de ce programme consistera, avec l'appui de nos mandants sectoriels, à identifier les pays désireux de participer à cet élargissement et qui se trouvent à un stade de développement de leurs industries THC qui nécessitent une remise à niveau qualitative dans laquelle les paramètres de compétitivité sociale jouent un rôle important.

L'approche qui sera ensuite développée dans chaque pays ainsi sélectionné mettra en particulier en avant les éléments sociaux de la compétitivité dans leur rapport d'interdépendance avec les aspects économiques du développement.

L'objectif global sera de développer, dans chaque pays et en fonction de ses spécificités, une approche stratégique de mise à niveau des entreprises THC coordonnée dans ses dimensions économiques et sociales en vue de promouvoir le travail décent dans ces industries.

Les objectifs immédiats seront:

- 1) de synthétiser et d'évaluer l'état des connaissances sur les secteurs THC en mettant en évidence les aspects principaux de la compétitivité, y compris ceux à caractère social;
- 2) de définir et de mettre en œuvre des politiques et programmes intégrés contribuant à l'amélioration de la compétitivité par la promotion du travail décent;
- 3) de développer les capacités de concertation et de dialogue des acteurs sociaux sectoriels en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement économique et social des secteurs THC.

Le produit développé dans chaque pays consistera en l'adoption d'une approche concertée et intégrée d'amélioration de la productivité et de la compétitivité par la promotion du travail décent.

Les activités principales seront:

- 1) la réalisation d'un «état des lieux» économique et social des industries THC qui fasse apparaître les déterminants économiques et sociaux de la compétitivité. Cet état des lieux serait réalisé par des consultants nationaux avec l'appui technique du Bureau;
- 2) la mise en place, dans chaque pays, d'un comité de pilotage tripartite dont le mandat sera de veiller à la bonne marche du projet. Il proposera les orientations du programme, validera la phase de recherche (état des lieux), procédera avec l'appui du Bureau à l'élaboration de termes de référence et d'un projet de programme d'action;
- 3) le projet de programme d'action élaboré par le comité de pilotage avec l'appui du Bureau sera discuté, pour approbation, à l'occasion d'un séminaire national tripartite concernant l'amélioration de la compétitivité des secteurs THC par la promotion du travail décent;
- 4) le texte final du programme d'action comportera deux volets:
 - le premier volet comportera les programmes et politiques à mettre en œuvre au plan national;
 - le deuxième volet définira les domaines dans lesquels les mandants sectoriels désiraient une assistance spécifique du Bureau.

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de la mise en œuvre des programmes et politiques. Il assurera également l'interface avec les activités et programmes d'appui demandés au Bureau.

Il est prévu que le BIT assure également la coordination des travaux des comités de pilotage ainsi que leur secrétariat.

Dans chaque pays, les modalités de mise en œuvre seront comparables.

L'ensemble des activités proposées sera réalisé en consultation permanente avec les mandants tripartites nationaux.

La coordination du programme sera assurée par le Département des activités sectorielles en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs et les équipes multidisciplinaires concernés.

Une collaboration étroite sera également assurée avec le Département de l'intégration des politiques ainsi qu'avec ACTRAV, ACT/EMP, IFP/DIALOGUE et DÉCLARATION. Une cellule restreinte de coordination pourra être constituée, si nécessaire.

Par ailleurs, un comité technique élargi sera mis en place au sein du Bureau de manière à donner une suite appropriée aux demandes formulées dans chaque pays. La composition de chaque comité technique variera en fonction de la nature de ces demandes.

* * *

A la fin de cette série d'exercices pilotes, une évaluation des programmes nationaux mis en place sera réalisée. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport de synthèse qui sera soumis à l'ensemble des mandants sectoriels.

Annexe II

Participation des gouvernements aux réunions sectorielles en 2001-2003

Réunion	Gouvernements invités	Gouvernements présents	Ventilation par région				Missions ¹
			Afrique	Amériques	Asie/ Pacifique	Europe	
Services bancaires et financiers	20	16	2	4	4	6	5
Hôtellerie, restauration et tourisme	25	22	4	5	4	9	5
Métaux non ferreux ²	8	8	1	2	2	3	–
Foresterie	20	13	1	2	4	6	2
Services municipaux	18	11	4	1	2	4	2
Construction	23	12	3	2	3	4	1
Normes maritimes du travail ³	12/22 ⁴	12/18 ⁴	7	5	4	14	–
Pétrole et gaz	18	12	2	3	4	3	2
Postes et télécommunications	22	10	2	1	4	3	2
Aviation civile	Tous (20) ⁵	50 (11/20) ⁶	10	9	15	16	16
Industrie mécanique et électrique	Tous (20) ⁵	20 (8/20) ⁶	7	–	7	6	2
Industrie minière	Tous (18) ⁵	26 (13/18) ⁶	7	5	6	8	5
Services de santé	Tous (18) ⁵	29 (6/18) ⁶	9	8	4	8	5
Services publics d'urgence	Tous	28	5	5	9	9	12
Tabac	Tous	21/2 ⁴	4	6	6	7	11/2 ⁴

¹ Représentation de la mission de Genève uniquement (pris en compte dans la ventilation par région). ² Réunion d'experts. ³ Groupe de travail de haut niveau. ⁴ Participants/Observateurs. ⁵ Nombre de gouvernements qu'il était proposé d'inviter initialement. ⁶ Nombre de participants inscrits sur la liste d'origine.